



Reconstruction partie privative en copro

Par **Mimi92700**, le **08/03/2023** à **12:05**

Bonjour,

Je souhaite démolir ma cabane qui se trouve sur ma partie privée mais qui donne directement sur le trottoir. Une fois démolie il n'y aura plus rien entre la route et la copropriété (à peu près 3.50 m2 de long). Est-ce à moi seul de reconstruire ou les copropriétaires doivent-ils participer sachant que sur le plan, ma cabane est strictement privative. Devrais-je construire le muret et la clôture en fonction de celle déjà existante ou puis-je mettre simplement un grillage ?

En vous remerciant pour vos réponses.

Par **Pierrepauljean**, le **08/03/2023** à **12:34**

bonjour

le mur de cette "cabane" assure t elle la clôture de la copropriété?

Par **Mimi92700**, le **08/03/2023** à **15:51**

Bonjour,

Oui la cabane sert de "mur".